

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 28 novembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

**2017 DFPE 63** Subvention (**179.215 euros**) et avenant n°1 avec l'association Le Repaire des Lutins (20e) pour sa crèche parentale (20e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Repaire des Lutins ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Le Repaire des Lutins » ayant son siège social 19, rue Henri Duvernois (20e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 179.215 euros est allouée à l'association Le Repaire des Lutins (n°tiers SIMPA 27421, n° dossier 2017\_08890).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017, et suivantes selon la décision du financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**